



## **AVIS PUBLIC**

### **DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2014**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée, trésorière de la Ville d'Estérel :

**QUE** le rôle général de perception des taxes municipales pour rencontrer les obligations de la Ville pour l'année 2014 a été déposé à mon bureau, le 4 février 2014;

**QU'**il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti et que ceux-ci seront payables en tout ou en partie selon ce qui est prévu au règlement numéro 2014-624 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2014.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de se présenter à l'hôtel de ville, sis au 115, chemin Dupuis, Estérel, où une copie de ce compte lui sera remise.

Donné à Ville d'Estérel, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de février 2014.

---

Nadine Bonneau  
Trésorière